

ATTESTATION D'ACCUEIL

SEJOUR DES ETRANGERS SE RENDANT EN FRANCE POUR UN COURT SEJOUR
D'UNE DUREE DE MOINS DE 3 MOIS

PRESENCE PERSONNELLE OBLIGATOIRE DE L'HEBERGEANT

FORMULAIRE A REMPLIR SUR PLACE PAR L'INTERESSE

PIECES A FOURNIR EN ORIGINAL

1) - Timbres fiscaux d'un montant de 30 Euros :

A se procurer :

- dans les bureaux de tabac

2) - Justificatif d'identité de l'hébergeant : (demandeur français)

Vous devez présenter une carte nationale d'identité ou un passeport (original)

- Justificatif d'identité de l'hébergeant : (demandeur étranger)

Vous devez présenter :

- soit une carte de séjour temporaire
- soit une carte de résident
- soit un certificat de résidence pour les Algériens
- soit une carte de séjour de ressortissant de la Communauté européenne ou de l'Espace économique européen, si l'étranger en dispose
- soit un récépissé de demande de renouvellement d'un des titres de séjours précités
- soit une carte diplomatique ou une carte spéciale délivrés par le ministère des Affaires Etrangères.

3) - Justificatif de domicile (récent et original)

- quittance E.D.F, GAZ, LOYER, TELEPHONE

et

- un titre de propriété ou un bail locatif

4) - Ressources du foyer

- Fiche de Salaire et impôts...du foyer etc...

5) - Nom, Prénom, date et lieu de naissance, adresse, n° passeport date du séjour de l'hébergé.

Important : CONCERNANT LES RESSORTISSANTS RUSSES UNIQUEMENT :

En cas d'accueil de parents proches de RESSORTISSANTS RUSSES RESIDANT REGULIEREMENT EN FRANCE, l'attestation d'accueil prendra désormais la forme d'une simple invitation écrite de la personne hébergeant. Devront figurer sur cette invitation : pour la personne invitée : nom et prénom, date de naissance, sexe, nationalité, numéro de la pièce d'identité, date et objet du voyage, nom des enfants mineurs l'accompagnant. Pour la personne invitante : nom, prénom et adresse. **NE PLUS JOINDRE DE TIMBRES à 30 EUROS.**